

## RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 15 novembre 2018

### *AFFICHAGE*

**Présents :** Serge RONDEAU (Président), Robert GUERINEAU, Claude BARRETEAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Thierry RICARDEAU, Jean-Yves GAGNEUX, Yoann GRALL, Didier BUTON, Philippe GUERIN, Jean-Jacques ROUZAULT, Martine BARRAU, Patricia BERNARD, Christian BILLON, Sylviane BRUN-BOUTET, Sandra DEBORDE-LAVERGNE, Pascal GADE, Lydie GAUTRET, Francette GIRARD, Béatrice KARPOFF, Sophie LANDREAU, Jean-Michel MARSAC, Thomas MERLET, Rémi PASCREAU, Claudie PELLOQUIN, Julien QUEREAU, Bernard SACHOT, Denis TESSON, Annie TISSEAU, Corine VRIGNAUD

**Représentés :** Sophie BRIEE par Jean-Yves BILLON  
Florence MENUET par Sophie LANDREAU  
Michel QUAIREAU par Thierry RICARDEAU  
Marie-Josée BROSSET par Sandra DEBORDE-LAVERGNE  
Louis-Claude MOLLE par Jean-Michel MARSAC

**Absents :** Cyril GENAUDEAU, Colette JAUNET, Richard SIGWALT

**Secrétaire :** Bernard SACHOT

## INFORMATIONS

### FINANCES

#### Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Le Conseil Communautaire :

- Vu les articles L. 2312-1 du CGCT,
- Vu l'article 22 de son règlement intérieur,
- Vu la note explicative de synthèse conformément aux articles L. 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

\* PREND acte de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2019, tant pour le Budget Principal que pour les Budgets Annexes « Activités Economiques », « Ateliers-relais », « Service Public d'Assainissement Non Collectif », « Site des Presnes » et « Parc d'activités du Vendéopôle ».

### DELEGATION

#### Marchés publics - Information

Le Conseil Communautaire :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

\* PREND ACTE de la présentation du tableau d'information des marchés et avenants passés depuis le 12 octobre 2018 jusqu'au 5 novembre 2018.

#### Délégation au Président - Information

Par délibération en date du 12 janvier 2017, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président afin de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Par conséquent, Monsieur le Président a signé une convention précaire de location de 12 mois pour la location du bureau n° 20, d'une surface de 14 m<sup>2</sup>, situé au sein de la Maison de l'Economie de CHALLANS, au profit de l'entreprise « RENOV'ENERGY » de Monsieur Mathieu CHARRIER, domiciliée 95 rue du Maréchal Liautey à LA ROCHE SUR YON (85000), dans le cadre de la création de son activité de courtage en travaux de rénovation ; convention à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, avec un loyer fixé à 216,36 € H.T. par mois.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette location.

## DECISIONS

### FINANCES

#### Budget principal - Décision modificative n° 3

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- \* APPROUVE la décision modificative n° 3 du Budget Principal.

#### Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Ateliers-relais »

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- \* DECIDE au regard des besoins réels de fonctionnement du budget annexe, de verser pour l'exercice 2018, une subvention d'équilibre d'un montant de 164 043,84 € du budget principal au budget annexe « Ateliers-Relais ».

#### Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Site des Presnes »

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- \* DECIDE au regard des besoins réels de fonctionnement du budget annexe, de verser pour l'exercice 2018, une subvention d'équilibre d'un montant de 95 301,82 € du budget principal au budget annexe « Site des Presnes ».

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire (SAH) - Modification du nombre de délégués des EPCI

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 8 novembre 2018,

- \* APPROUVE la modification de l'annexe 1 des statuts du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire, afin de modifier le nombre et la répartition des délégués.

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### Instruction des autorisations d'urbanisme - Démolitions soumises à permis de démolir

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu la compétence Plan Local d'Urbanisme en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Vu l'article R. 421-27 du Code de l'Urbanisme relatif à la possibilité de soumettre les démolitions à permis,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 6 septembre 2018,

- 1° APPROUVE la soumission des démolitions à demande de permis de démolir, quand elles sont situées sur les zones U, IAU et Nh du règlement du PLU de LA GARNACHE ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, le Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace à signer tout document utile à ce dossier ;
- 3° CHARGE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, le Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, d'exécuter la présente délibération.

## ACTIVITES ECONOMIQUES

### Parc d'activités du Plessy à SAINT URBAIN - Vente d'une parcelle à la SARL « Damien RAIMBERT »

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017, fixant les prix de vente des parcelles cessibles de l'ensemble des Parcs d'Activités Economiques du territoire,
- Vu l'avis favorable du Service du Domaine en date du 29 août 2017,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 8 novembre 2018,

- 1° DÉCIDE de vendre à Monsieur Damien RAIMBERT, domicilié impasse du Vieil Echalier à SAINT URBAIN (85230), ou à toute Société qui s'y substituerait pour les besoins de la présente opération, une parcelle d'une surface de 1 000 m<sup>2</sup> cadastrée section 1412p en cours de numérotation, située rue des Artisans, sur le Parc d'Activités du Plessy à SAINT URBAIN ;
- 2° FIXE le montant de la vente à 16 000 € H.T., soit 19 200 € T.T.C., conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017 ;
- 3° INSCRIT la recette correspondante sur le budget annexe « Activités économiques » ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président ou à défaut, Monsieur le Vice-président chargé des affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de communes, les documents à intervenir liés à l'opération.

**Parc d'activités tertiaires 4 du Pôle Activ'Océan à CHALLANS - Vente d'une parcelle à la SCI « PIKKENDORFF »**


Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017, fixant les prix de vente des parcelles cessibles de l'ensemble des Parcs d'Activités Economiques du territoire,
  - Vu l'avis favorable du Service du Domaine en date du 18 septembre 2017,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 8 novembre 2018,

- 1° DÉCIDE de vendre à la SCI « PIKKENDORFF », domiciliée 4 rue Eduard Marchand à MONTAIGU (85600), représentée par Maître Antoine IFFENECKER, cogérant, ou à toute Société qui s'y substituerait pour les besoins de la présente opération, une parcelle d'une surface de 600 m<sup>2</sup> cadastrée section CM n° 400, située rue Pierre-Gilles de Gennes, sur le Parc d'Activités Tertiaires n° 4 du Pôle Activ'Océan à CHALLANS ;
- 2° FIXE le montant de la vente à 66 000 € H.T., soit 79 200 € T.T.C., conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017 ;
- 3° INSCRIT la recette correspondante sur le budget annexe « Activités économiques » ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président ou à défaut, Monsieur le Vice-président chargé des affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de communes, les documents à intervenir liés à l'opération.

Fait à CHALLANS, le 19 novembre 2018



Le Président,  
  
Serge RONDEAU